



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Bas-Rhin

# MES DÉMARCHES LORS DE LA LEVÉE D'ÉCROU



## QUELLE PROTECTION SOCIALE LORS DE LA LEVÉE D'ÉCROU ?

Vous restez provisoirement affilié(e) au Centre national des personnes écrouées (CNPE), le temps d'effectuer les démarches nécessaires au transfert de votre dossier auprès de votre CPAM.

## QUELLES SONT LES DÉMARCHES À EFFECTUER RAPIDEMENT ?



Mettez à jour votre carte Vitale dans une pharmacie pour continuer à bénéficier du remboursement de vos frais de santé.



Mettez à jour votre dossier auprès de votre CPAM en fonction de votre nouvelle situation. Exemple : en cas de changement d'adresse.



Choisissez et déclarez un médecin traitant lors de votre prochaine consultation.



Si vous avez des difficultés financières, vous pouvez demander des aides sous certaines conditions :

- La Complémentaire santé solidaire (C2S) pour les personnes en situation régulière ;
- L'Aide médicale de l'État ; pour les personnes en situation irrégulière.

## COMMENT VOUS RENSEIGNER ?

Pour vous renseigner, appelez le

**3646**

Service gratuit  
+ prix appel

**Vous pouvez obtenir un rendez-vous d'accompagnement :**

Sur simple demande en indiquant nom prénom, votre date de naissance et numéro de téléphone à l'adresse mail suivante :

[accompagnement-gdb67@assurance-maladie.fr](mailto:accompagnement-gdb67@assurance-maladie.fr)